

# FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2024



## TECHNICIEN TERRITORIAL

statut particulier : décret 2010-1357 du 9 novembre 2010

**B-3**

En 2024, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR <u>au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la LISTE D'APTITUDE</u>
1°  Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	<ul style="list-style-type: none"><li>• 8 ans au moins de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État</li><li>• dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique</li><li>• avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li></ul>
2°  • Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe  • Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"><li>• 10 ans au moins de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État</li><li>• dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique</li><li>• avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li></ul>
3°  Cas des examens professionnels de contrôleur de travaux obtenus avant le 01.12.2010	<ul style="list-style-type: none"><li>• examen professionnel pour l'accès à l'ancien cadre d'emplois des contrôleurs de travaux</li><li>• avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li></ul>

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le mardi 31 octobre 2023 à 12h00\*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

\*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT**

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2023

**Le Président du Centre de Gestion  
des Pyrénées-Orientales,  
Robert GARRABE**